



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Séance Publique  
Lundi 30 septembre 2019

**CAMPING DE LA POINTE DU TALUD – APPEL A PROJETS**

**Etaient présents :**

Ronan LOAS, Serge LECUYER, Hélène BOLEIS, Patricia QUERO-RUEN, Pascaline ALNO, Claudie LE BIHAN, Patrick GOUELLO, Katherine GIANNI, Armelle GEGOUSSE, Bernard CLERGEON, Pierre-Yves CAINJO, Martine LIEDOT, Anne-Valérie RODRIGUES, Christelle CAINJO, Isabelle GUSMINI, Michel ROUALO, Dominique QUINTIN, Isabelle LE RIBLAIR, Daniel LE LORREC, Michel LE MESTRALLAN, Yolande ALLANIC, Jean-Guillaume GOURLAIN, Sylvain BRITEL, Thierry LE FLOCH.

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Antoine GOYER à Serge LECUYER, Jean-Luc MADEC à Bernard CLERGEON, Loïc TONNERRE à Michel ROUALO, Teaki DUPONT à Isabelle LE RIBLAIR, Philippe DONIES à Dominique QUINTIN, Irène BELLEC à Daniel LE LORREC.

**Absents :** Dominique SAURAY, Nolwenn DELALEE, Dominique DAUGES,

**Secrétaire de séance : Bernard CLERGEON**

**Présents : 24  
Pouvoirs : 06  
Absents : 03**

**n°23b**

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT  
ET DE L'ANIMATION TERRITORIALE**

**CAMPING DE LA POINTE DU TALUD – APPEL A PROJETS**

Rapporteur : Patricia QUERO-RUEN

Le camping de « La Pointe du Talud » a fait l'objet d'un bail emphytéotique d'une durée de trente années le 15 mai 1992.

**Considérant**

- La fin du bail emphytéotique le 15 mai 2022 ;
- Le choix de la commune de maîtriser le foncier concerné ;
- La volonté de la commune de poursuivre le développement et le renforcement touristique de son territoire en proposant une hôtellerie de plein air de qualité ;
- Le souhait de confier la gestion de cette activité à un professionnel du secteur ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** l'avis des commissions « économie, emploi, tourisme » et « urbanisme et logement » du jeudi 19 septembre 2019 ;

**Vu** l'avis de la commission « finances, ressources humaines » du 23 septembre 2019 ;

**Vu** le rapport présenté en séance du Conseil municipal ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **SOUMET** à appel à projets en vue de l'attribution d'une autorisation d'occupation du domaine public constitutive de droits réels le terrain de camping de « La Pointe du Talud » situé chemin de Kerroc'h à Ploemeur. Le projet d'appel à projets est annexé à la présente délibération.
- **AUTORISE** le Maire, ou son représentant à prendre toutes les décisions relatives à la mise en œuvre de ce dossier, à lancer l'appel à projets et à signer tout document administratif, technique ou financier relatifs à cette procédure.

**Délibération adoptée à la MAJORITE – 23 POUR – 2 CONTRE** (Michel ROUALO - Loïc TONNERRE)

**5 ABSTENTIONS** (Michel LE MESTRALLAN – Daniel LE LORREC – Thierry LE FLOCH – Sylvain BRITEL – Irène BELLEC)

Le registre dûment signé.  
Pour extrait certifié conforme.

  
**Ronan LOAS,**  
Maire

## **Appel à projets**

**en vue de l'attribution d'une autorisation  
d'occupation du domaine public constitutive de  
droits réels**

**Sur le terrain du camping de  
« LA POINTE DU TALUD »  
Sis au lieu-dit « Le Talud-Kerroch », à PLOEMEUR  
(56270)**

**Dossier de consultation**

**Date limite de réception des projets en mairie :**

**... à 17 h 00**

Le candidat doit dater et signer le présent document.

Mairie de PLOEMEUR  
1 rue des Écoles  
56270 PLOEMEUR

La commune de PLOEMEUR fait le choix de poursuivre une dynamique de développement et de renforcement de l'attractivité touristique de son territoire.

La fin de l'exécution du bail emphytéotique offre la possibilité à la commune de démarrer une nouvelle exploitation de camping caravaning de confort 4 étoiles sur les parcelles terrain d'assiette du camping.

A cette fin, la commune de PLOEMEUR lance un appel à projets aux fins d'attribuer à une société d'exploitation commerciale porteuse d'une ambition nouvelle une autorisation d'occupation du domaine public sur le camping « LA POINTE DU TALUD ».

### **Objectifs principaux**

Cet appel à projets vise à favoriser et soutenir le développement du tourisme sur le territoire de la commune de PLOEMEUR.

Le niveau de confort et d'accueil proposé aux touristes doit être conforme aux exigences du 4 étoiles, tel que précisé au sein de l'arrêté du 10 avril 2019 fixant les normes et la procédure de classement des terrains de camping et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs (annexe 1 à l'arrêté : tableau de classement des terrains de camping et de caravanage et des parcs résidentiels de loisirs).

### **Critères de sélection des projets**

Les critères qui seront mis en œuvre afin d'analyser la qualité des différents projets d'installation seront les suivants :

- Cohérence du projet : adaptation du projet à l'environnement du camping ;
- Fiabilité de l'investissement financier ;
- Montant de la redevance variable ;
- Montant de l'investissement réalisé sur le camping ;
- Activité économique créatrice d'emplois physiquement affectés à la structure commerciale (à présenter en équivalent temps plein).

### **Négociation**

La commune se réserve le droit de négocier avec l'ensemble des candidats ayant présenté une offre dont la candidature aura été jugée recevable.

## **Dossiers des candidats**

Les candidats intéressés devront fournir l'ensemble des documents qu'ils jugeront utiles à la démonstration de la qualité et de la viabilité de leur projet de camping caravanning 4 étoiles sur le camping « LA POINTE DU TALUD » conformément aux critères de sélection sus énoncés.

La date de limite de réception des dossiers en mairie est fixée au ....., à 17h00.

La transmission des documents peut être réalisée par l'une des solutions suivantes :

- Par voie dématérialisée portant l'objet « Appel à Projets - camping LA POINTE DU TALUD », à l'adresse suivante :
- Par dépôt en mairie sous pli cacheté portant la mention « Appel à Projets - camping LA POINTE DU TALUD » (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 ; le samedi de 9h00 à 12h00) ;
- Par voie postale sous pli cacheté portant la mention « Appel à Projets - camping LA POINTE DU TALUD », à l'adresse suivante :

Mairie de PLOEMEUR  
1 rue des Écoles  
56270 PLOEMEUR

A la demande d'un candidat, une visite sur place peut être organisée par les services de la mairie.

Si plusieurs projets d'un même candidat étaient reçus par la mairie, seule la dernière réception serait prise en compte.

En annexe au présent dossier d'appel à projets sont insérés :

- Annexe 1 : Présentation générale de la commune de PLOEMEUR.
- Annexe 2 : Présentation générale du camping « LA POINTE DU TALUD ».
- Annexe 3 : Inventaire des constructions existantes.
- Annexe 4 : Plan de situation des parcelles - extraits cadastraux.
- Annexe 5 : Synthèse générale de la future AOT.

Date et signature du candidat